



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

2018

RÉSUMÉ

LA SITUATION MONDIALE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

**ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

TABLE DES MATIÈRES

Cette brochure reprend les éléments clés de la publication *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2018*. La numérotation des tableaux et des figures correspond à celle de ladite publication.

AVANT-PROPOS

PREMIÈRE PARTIE SITUATION MONDIALE

▶ Figure 1

1. Production des pêches de capture

▶ Tableau 1

2. Production aquacole

▶ Figure 5

3. Pêcheurs et aquaculteurs

▶ Tableau 11

4. Flottes de pêche

5. Situation des ressources de la pêche

▶ Figure 14

6. Utilisation et transformation du poisson

halieutiques ou aquacoles

▶ Figure 21

8. Consommation de poisson

▶ Figure 29

▶ Figure 2

9. Gouvernance et politiques

▶ Figure 32

4 DEUXIÈME PARTIE PÊCHE ET AQUACULTURE: LA FAO EN ACTION 21

8 Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée: évolution de la situation à l'échelle mondiale 21

Mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée 22

Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement 22

Programmes de documentation des prises 23

12 TROISIÈME PARTIE PRINCIPALES ÉTUDES EN COURS 24

12 Changement climatique: incidences et stratégies 24

▶ Figure 39 25

Évaluation des effets du changement climatique sur la pêche et l'aquaculture 24

Adaptation: concepts et outils 26

Directives visant à aider les pays à inscrire la pêche et l'aquaculture dans les plans nationaux d'adaptation 26

16 QUATRIÈME PARTIE PERSPECTIVES ET NOUVEAUX ENJEUX 27

17 Projections relatives à la pêche, à l'aquaculture et aux marchés 27

Projections de référence 27

▶ Figure 50 28

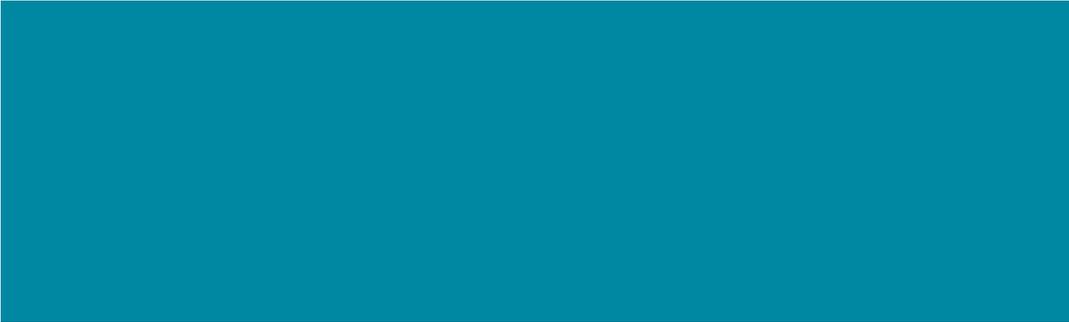
Résumé des principaux résultats des projections 30

AVANT-PROPOS

Les sociétés humaines sont confrontées à un immense défi: assurer un approvisionnement en nourriture et des moyens d'existence à une population qui dépassera largement les neuf milliards au milieu du XXI^e siècle, tout en faisant face aux incidences disproportionnées du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur la base de ressources. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et ses 17 objectifs de développement durable (ODD) offrent une approche unique, transformative et intégrée qui consiste à engager le monde sur la voie de la durabilité et de la résilience, sans qu'il y ait de laissés-pour-compte.

L'alimentation et l'agriculture sont essentielles à la réalisation de l'ensemble des ODD, et nombre d'entre eux intéressent directement la pêche et l'aquaculture, en particulier l'ODD 14 (*Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable*). En juin 2017, l'Organisation des Nations Unies (ONU), encouragée par l'intérêt grandissant du public et des responsables politiques, a tenu à New York la Conférence sur les océans, une manifestation de haut niveau destinée à appuyer la mise en œuvre de l'ODD 14. Peu après, Peter Thomson (Fidji) a été nommé Envoyé spécial pour les océans par le Secrétaire général de l'ONU et des communautés d'action en faveur des océans ont été créées. Ces communautés sont une initiative dont le but est de suivre la réalisation des 1 400 engagements volontaires enregistrés et annoncés à la Conférence sur les océans.

La dynamique mondiale qui sous-tend la mise en œuvre des ODD est très présente dans le dialogue international depuis la publication de l'édition 2016 de *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*. Je soulignerais tout particulièrement la cible de l'ODD 14, à savoir éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR) d'ici à 2020. Le 5 juin 2016, l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée est entré en vigueur. La première version opérationnelle du Fichier



mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement, une initiative collaborative mise en place progressivement qui permettra de disposer de données certifiées sur les navires, fournies par les États, a été lancée en 2017. Les Directives d'application volontaire relatives aux programmes de documentation des prises, qui concernent les poissons sauvages pêchés à des fins commerciales, ont été approuvées en juillet 2017, et le Projet de Directives sur le marquage des engins de pêche, qui doit faciliter la lutte contre l'abandon, la perte et les rejets d'engins de pêche et leurs conséquences, sera présenté pour approbation au Comité des pêches en 2018. L'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port, le Fichier mondial sur les navires de pêche et les directives volontaires, s'ils sont mis en œuvre efficacement, constitueront un tournant dans la lutte contre la pêche INDNR et dans la conservation à long terme et l'utilisation durable des ressources biologiques marines.

L'Accord de Paris de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui est entré en vigueur le 4 novembre 2016, est désormais un thème omniprésent dans le dialogue international sur les océans. L'Accord, qui vise à maintenir la hausse des températures à l'échelon mondial au XXI^e siècle bien en deçà de 2 °C par rapport au niveau préindustriel, fait de la sécurité alimentaire et de l'élimination de la faim une priorité absolue. En tant que co-chef de file du programme d'action de la CCNUCC pour les océans, la FAO a obtenu une plus grande reconnaissance du rôle essentiel de la pêche et de l'aquaculture en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans le contexte du changement climatique – en particulier dans les pays en développement – à l'appui également de l'initiative de collaboration sur l'agriculture de Koronivia, lancée à la vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (COP 23).

Dans *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2018*, l'accent est mis sur la contribution critique de la pêche et de l'aquaculture à l'alimentation et à la nutrition

et également à l'emploi, plusieurs millions de personnes, dont beaucoup peinent à maintenir leurs moyens d'existence à un niveau acceptable, étant tributaires de ce secteur. En 2016, la production totale du secteur a atteint un niveau record de 171 millions de tonnes – 88 pour cent de la production était destinée à la consommation humaine directe – grâce au niveau relativement stable de la production de la pêche de capture, à la réduction du gaspillage et à l'essor continu de l'aquaculture. Ce niveau de production exceptionnel s'est traduit par un niveau de consommation par habitant record (20,3 kg en 2016). Depuis 1961, la croissance annuelle mondiale de la consommation de poisson est le double de la croissance démographique, ce qui montre que le secteur de la pêche est déterminant dans la réalisation de l'objectif de la FAO – libérer le monde de la faim et de la malnutrition. La croissance annuelle du secteur aquacole est en baisse depuis quelques années, mais elle demeure importante dans certains pays, en particulier en Afrique et en Asie. Le secteur contribue de plus en plus à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté. Une demande plus importante et la hausse des prix se sont traduites par une augmentation des exportations en valeur, celles-ci ayant atteint 152 milliards d'USD (dont 54 pour cent d'exportations en provenance de pays en développement).

Cependant, la pêche et l'aquaculture connaissent aussi des difficultés. Il faudrait, entre autres, réduire la part (actuellement 33,1 pour cent) des stocks de poissons qui sont exploités au-delà de la limite de durabilité biologique; veiller à ce que les problèmes liés à la biosécurité et aux maladies animales soient réglés; et disposer de statistiques nationales complètes et précises à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques. C'est ainsi qu'a été lancée l'initiative de la FAO en faveur de la Croissance bleue, une approche novatrice, intégrée et multisectorielle de la gestion des ressources aquatiques qui vise à maximiser les biens et services écosystémiques découlant de l'exploitation des océans, des eaux continentales et des zones humides, tout en assurant des avantages sociaux et économiques.

La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture est une publication seule en son genre. Elle présente des connaissances techniques approfondies et des informations factuelles sur un secteur de plus en plus considéré comme crucial pour les sociétés. En plus de mettre en lumière les principales évolutions et tendances de la pêche et de l'aquaculture mondiales, elle offre un tour d'horizon des domaines nouveaux et à

venir qu'il convient de prendre en compte si l'on entend gérer les ressources aquatiques de manière durable à long terme, notamment les activités de coopération menées dans le cadre d'organes régionaux des pêches et les innovations telles que la technologie de la chaîne de blocs. La réalisation des ODD passe par la lutte contre les causes profondes de la pauvreté et de la faim et par l'instauration d'une société plus juste où nul n'est laissé pour compte.

Les éditions précédentes ont été consultées plus de 1 500 fois par jour sur internet. J'espère que celle-ci aura le même impact quantitatif et qualitatif et apportera une contribution précieuse face aux enjeux du XXI^e siècle.



José Graziano da Silva
Directeur général de la FAO

PREMIÈRE PARTIE

SITUATION MONDIALE

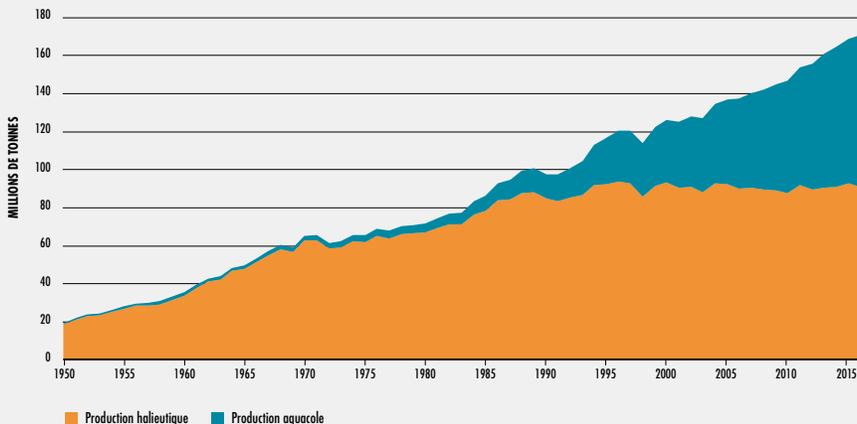
La première partie «Situation mondiale» du rapport 2018 sur *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture* présente les statistiques mondiales officielles des pêches et de l'aquaculture de la FAO.

En 2016, la production halieutique mondiale a atteint une valeur record d'environ 171 millions de tonnes, le secteur de

l'aquaculture comptant pour 47 pour cent de ce chiffre, voire 53 pour cent si l'on exclut la production destinée à des utilisations non alimentaires (y compris la production de farine et d'huile de poisson). La production de la pêche de capture étant relativement stable depuis la fin des années 1980, c'est à l'aquaculture que l'on doit la croissance continue et impressionnante de l'offre de poisson destiné à la consommation humaine.

NOTE: Sauf indication contraire, le terme «poisson» englobe les poissons, les crustacés, les mollusques et les autres animaux aquatiques, à l'exclusion des mammifères et des reptiles aquatiques, des algues marines et des autres plantes aquatiques.

FIGURE 1
PRODUCTION HALIEUTIQUE ET AQUACOLE MONDIALE



NOTE: Les mammifères aquatiques, les crocodiles, alligators et caïmans, les algues marines et les autres plantes aquatiques ne sont pas pris en compte.

1. PRODUCTION DES PÊCHES DE CAPTURE

D'après la base de données de la FAO, la production mondiale de la pêche de capture s'élevait à 90,9 millions de tonnes en 2016. Elle était en baisse par rapport aux deux années précédentes. Les prises d'anchois du Pérou (*Engraulis ringens*) par le Pérou et le Chili, qui sont souvent considérables mais demeurent extrêmement variables en raison de l'influence d'El Niño, étaient responsables à elles seules d'une baisse de 1,1 million de tonnes (tableaux 2 et 3). La chute du volume des prises concernait 64 pour cent des 25 principaux pays producteurs mais seulement 37 pour cent des 170 autres pays.

Les prises marines de la Chine, qui est de loin le plus grand producteur mondial, étaient stables en 2016. Cependant, l'instauration d'une politique de réduction progressive des captures au titre du treizième plan quinquennal chinois (2016-2020) devrait entraîner une baisse importante dans les années à venir – plus de cinq millions de tonnes d'ici à 2020, selon les prévisions.

En 2016, comme en 2014, le lieu d'Alaska (*Theragra chalcogramma*) a supplanté l'anchois du Pérou à la première place des espèces les plus pêchées, avec les prises les plus élevées depuis 1998. Toutefois, les données préliminaires de 2017 montrent une remontée non négligeable des captures d'anchois du Pérou. Le listao (*Katsuwonus pelamis*) s'est classé au

TABLEAU 1
LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE DANS LE MONDE: PRODUCTION ET UTILISATION (en millions de tonnes)^a

Catégorie	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Production						
Pêche						
Continentale	10,7	11,2	11,2	11,3	11,4	11,6
Marine	81,5	78,4	79,4	79,9	81,2	79,3
Total – pêche	92,2	89,5	90,6	91,2	92,7	90,9
Aquaculture						
Continentale	38,6	42,0	44,8	46,9	48,6	51,4
Marine	23,2	24,4	25,4	26,8	27,5	28,7
Total – aquaculture	61,8	66,4	70,2	73,7	76,1	80,0
Total – pêche et aquaculture au niveau mondial	154,0	156,0	160,7	164,9	168,7	170,9
Utilisation^b						
Consommation humaine	130,0	136,4	140,1	144,8	148,4	151,2
Usages non alimentaires	24,0	19,6	20,6	20,0	20,3	19,7
Population (milliards de personnes) ^c	7,0	7,1	7,2	7,3	7,3	7,4
Consommation apparente par habitant (en kg)	18,5	19,2	19,5	19,9	20,2	20,3

^a Les mammifères aquatiques, les crocodiles, alligators et caïmans, les algues marines et les autres plantes aquatiques ne sont pas pris en compte.

^b Les données relatives à l'utilisation pour 2014-2016 sont des estimations provisoires.

^c Source des chiffres relatifs à la population: ONU, 2015e.

troisième rang pour la septième année consécutive. Les prises de tous les groupes d'espèces à forte valeur dont la production est importante – langoustes et homards, gastéropodes, crabes et crevettes, dont la valeur moyenne pour chaque groupe est estimée entre 8 800 et 3 800 USD la tonne – ont atteint un nouveau record en 2016.

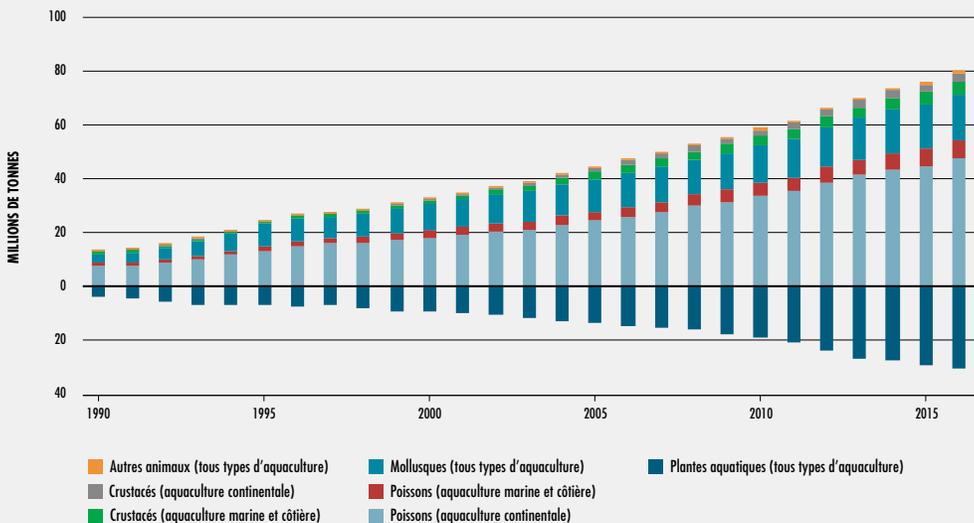
Les prises mondiales totales dans les eaux continentales s'élevaient à 11,6 millions de tonnes en 2016. Elles avaient augmenté de 2,0 pour cent par rapport à l'année précédente et de 10,5 pour cent par rapport à la moyenne calculée sur la période 2005-2014. Près de 80 pour cent des prises effectuées dans les eaux intérieures sont le fait de 16 pays, situés majoritairement en Asie. Toutefois,

la hausse des chiffres concernant la production de la pêche continentale est trompeuse car elle peut être imputable en partie à l'amélioration de la transmission d'informations et de l'évaluation au niveau des pays, et pas uniquement à une augmentation des volumes produits.

2. PRODUCTION AQUACOLE

En 2016, la production aquacole mondiale (y compris la culture de plantes aquatiques) s'élevait à 110,2 millions de tonnes, pour une valeur à la première vente estimée à 243,5 milliards d'USD. La valeur à la première vente, réévaluée à l'aune des nouvelles informations disponibles pour certains des principaux pays producteurs, est

FIGURE 5
 PRODUCTION MONDIALE DE POISSON D'ÉLEVAGE DESTINÉ À LA CONSOMMATION ET DE
 PLANTES AQUATIQUES CULTIVÉES, 1990-2016



largement supérieure aux estimations antérieures. La production totale se décomposait comme suit: 80,0 millions de tonnes de poisson de consommation (231,6 milliards d'USD), 30,1 millions de tonnes de plantes aquatiques (11,7 milliards d'USD) et 37 900 tonnes de produits non alimentaires (214,6 millions d'USD).

La contribution de l'aquaculture à la production mondiale cumulée de la pêche de capture et de l'aquaculture n'a cessé d'augmenter: elle est passée de 25,7 pour cent en 2000 à 46,8 pour cent en 2016. Depuis 2000, l'aquaculture mondiale ne connaît plus les mêmes taux de croissance que dans les années 1980 et 1990. Néanmoins, elle continue de se développer plus rapidement que d'autres grands secteurs de production alimentaire. Par ailleurs, la disparité du niveau de développement du secteur et l'inégale distribution de la production restent importantes entre les pays, dans les régions et à travers le monde.

L'essor de l'élevage d'espèces d'animaux aquatiques dont on fournit l'alimentation l'a emporté sur celui des espèces non nourries dans l'aquaculture mondiale. La part des espèces non nourries dans la production totale d'animaux aquatiques a diminué progressivement de 10 points entre 2000 et 2016, pour atteindre 30,5 pour cent.

En 2016, l'aquaculture a fourni 96,5 pour cent des 31,2 millions de tonnes de plantes aquatiques sauvages ou cultivées. La production mondiale de plantes aquatiques cultivées, très largement dominée par les algues, est passée de 13,5 millions de tonnes en 1995 à un peu plus de 30 millions de tonnes en 2016.

3. PÊCHEURS ET AQUACULTEURS

Les estimations les plus officielles indiquent que 59,6 millions de personnes travaillaient dans les secteurs primaires de la pêche de capture et de l'aquaculture en 2016, dont 19,3 millions dans l'aquaculture et 40,3 millions dans la pêche. La part des personnes employées dans la pêche de capture a diminué, passant de 83 pour cent en 1990 à 68 pour cent en 2016, tandis que celle des personnes employées dans l'aquaculture a augmenté d'autant, passant de 17 pour cent à 32 pour cent.

En 2016, 85 pour cent de la population mondiale travaillant dans la pêche et l'aquaculture vivaient en Asie, l'Afrique venant ensuite avec 10 pour cent, suivie de l'Amérique latine et des Caraïbes (4 pour cent). Le nombre de personnes participant aux secteurs primaires de la pêche et de l'aquaculture a évolué différemment selon les régions. Proportionnellement, les baisses les plus importantes dans les deux secteurs ont été enregistrées en Europe et en Amérique du Nord, ces deux régions ayant subi un recul particulièrement marqué dans la pêche de capture. En revanche, l'Afrique et l'Asie, qui se caractérisent par une croissance démographique plus rapide et une population active agricole en hausse, ont connu une évolution généralement positive du nombre de personnes travaillant dans la pêche de capture et une progression encore plus forte de celles actives dans le secteur de l'aquaculture.

Globalement, on estime que les femmes représentaient près de 14 pour cent des personnes

TABLEAU 11
NOMBRE D'EMPLOIS DANS LES SECTEURS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE DANS LE MONDE PAR RÉGION (en milliers)

Région	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Pêche et aquaculture										
Afrique	2 392	4 175	4 430	5 027	5 250	5 885	6 009	5 674	5 992	5 671
Amérique du Nord	382	346	329	324	324	323	325	325	220	218
Amérique latine et Caraïbes	1 503	1 774	1 907	2 185	2 231	2 251	2 433	2 444	2 482	2 466
Asie	31 296	39 646	43 926	49 345	48 926	49 040	47 662	47 730	50 606	50 468
Europe	530	779	705	662	656	647	240	394	455	445
Océanie	121	126	122	124	128	127	47	46	343	342
Total	36 223	46 845	51 418	57 667	57 514	58 272	56 716	56 612	60 098	59 609
Pêche										
Afrique	2 327	4 084	4 290	4 796	4 993	5 587	5 742	5 413	5 687	5 367
Amérique du Nord	376	340	319	315	315	314	316	316	211	209
Amérique latine et Caraïbes	1 348	1 560	1 668	1 937	1 966	1 982	2 085	2 092	2 104	2 085
Asie	23 534	27 435	29 296	31 430	29 923	30 865	29 574	30 190	32 078	31 990
Europe	474	676	614	560	553	544	163	328	367	354
Océanie	117	121	117	119	122	121	42	40	334	334
Nombre total de pêcheurs	28 176	34 216	36 304	39 157	37 872	39 411	37 922	38 379	40 781	40 339
Aquaculture										
Afrique	65	91	140	231	257	298	267	261	305	304
Amérique du Nord	6	6	10	9	9	9	9	9	9	9
Amérique latine et Caraïbes	155	214	239	248	265	269	348	352	378	381
Asie	7 762	12 211	14 630	17 915	18 373	18 175	18 088	17 540	18 528	18 478
Europe	56	103	91	102	103	103	77	66	88	91
Océanie	4	5	5	5	6	6	5	6	9	8
Nombre total d'aquaculteurs	8 049	12 632	15 115	18 512	19 015	18 861	18 794	18 235	19 316	19 271

travaillant directement dans les secteurs primaires de la pêche et de l'aquaculture en 2016, contre une moyenne de 15,2 pour cent pour l'ensemble de la période 2009-2016. Le recul observé pourrait être en partie attribuable à une diminution de la communication de données ventilées par sexe.

4. FLOTTES DE PÊCHE

Le nombre total de navires de pêche dans le monde était estimé à environ 4,6 millions en 2016, un chiffre du même ordre que celui de 2014. L'Asie possédait la flotte de pêche la plus importante, avec 3,5 millions de bateaux,

soit 75 pour cent de la flotte mondiale. L'Afrique et l'Amérique du Nord ont vu la taille de leurs flottes diminuer par rapport à 2014, avec des pertes estimées à un peu plus de 30 000 unités et à près de 5 000 unités, respectivement. En Asie, dans la région Amérique latine et Caraïbes ainsi qu'en Océanie, on a observé une tendance généralisée à la hausse, attribuable dans une large mesure à l'amélioration des procédures d'estimation.

À l'échelle mondiale, on dénombrait 2,8 millions de navires motorisés en 2016 selon les estimations, soit un chiffre stable par rapport à 2014. Ce type de navires représentait 61 pour cent de la flotte mondiale en 2016, une proportion en recul par rapport aux 64 pour cent enregistrés en 2014; cette baisse est le résultat d'une augmentation du nombre de bateaux non motorisés, qui s'explique probablement par la plus grande précision des estimations.

En 2016, quelque 86 pour cent des bateaux de pêche à moteur utilisés dans le monde avaient une longueur hors-tout (LHT) inférieure à 12 m et une grande majorité d'entre eux n'étaient pas pontés; cette catégorie d'embarcation était prédominante dans toutes les régions. En revanche, à peine 2 pour cent environ de l'ensemble des navires de pêche motorisés avaient une LHT de 24 m ou plus.

5. SITUATION DES RESSOURCES DE LA PÊCHE

On observe une tendance à la baisse de la proportion de stocks de poissons exploités à un niveau biologiquement durable, de 90,0 pour cent en 1974 à 66,9 pour cent en 2015. À l'inverse,

la proportion de stocks exploités à un niveau biologiquement non durable est passée de 10 pour cent en 1974 à 33,1 pour cent en 2015, la situation s'étant particulièrement aggravée de la fin des années 1970 jusque dans les années 1980.

En 2015, les stocks exploités au niveau durable maximal (auparavant appelés «stocks exploités au maximum») représentaient 59,9 pour cent du total des stocks évalués contre 7,0 pour cent pour les stocks sous-exploités. La proportion de stocks sous-exploités a diminué de manière continue de 1974 à 2015, mais celle des stocks exploités au niveau durable maximal, après avoir baissé de 1974 à 1989, est remontée pour s'établir à 59,9 pour cent en 2015.

En 2015, parmi les 16 zones statistiques principales de la FAO, c'est en Méditerranée et en mer Noire (zone 37) que l'on observait la plus forte proportion de stocks exploités à un niveau biologiquement non durable (62,2 pour cent); venaient ensuite le Pacifique Sud-Est (zone 87), avec 61,5 pour cent, et l'Atlantique Sud-Ouest (zone 41), avec 58,8 pour cent. À l'opposé, le Pacifique Centre-Est (zone 77), le Pacifique Nord-Est (zone 67), le Pacifique Nord-Ouest (zone 61), le Pacifique Centre-Ouest (zone 71) et le Pacifique Sud-Ouest (zone 81) affichaient les taux les plus bas (de 13 à 17 pour cent) de stocks exploités à un niveau biologiquement non durable.

6. UTILISATION ET TRANSFORMATION DU POISSON

En 2016, sur les 171 millions de tonnes de poisson produites dans le monde, quelque 88 pour cent, soit plus de 151 millions de tonnes, ont servi à la

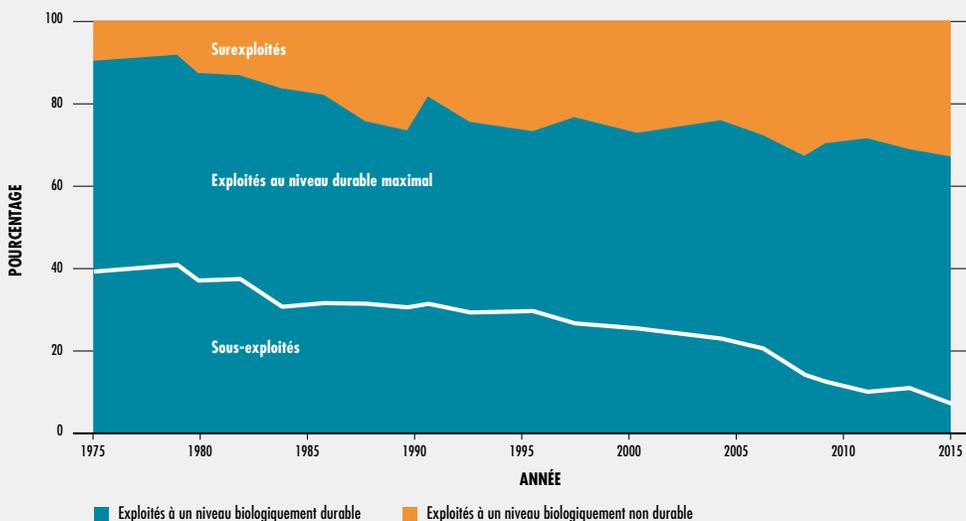
consommation humaine directe. Cette part a augmenté de manière appréciable au cours des dernières décennies puisqu'elle ne s'élevait qu'à 67 pour cent dans les années 1960.

En 2016, la plus grande partie des 12 pour cent de la production affectés à des usages non alimentaires (20 millions de tonnes environ) a été réduite en farine et en huile de poisson (74 pour cent, soit 15 millions de tonnes), tandis que le reste (5 millions de tonnes) a été utilisé, pour l'essentiel, aux fins suivantes: matière première pour l'alimentation directe des poissons d'élevage, du bétail et des animaux à fourrure, aquaculture (alevins, frai ou petits poissons adultes destinés au grossissement), appâts,

applications pharmaceutiques et utilisations à des fins ornementales.

S'agissant de la production destinée à la consommation humaine directe, la plus grande partie est commercialisée sous forme de poisson vivant, frais ou réfrigéré. Cette catégorie – souvent la plus prisée et la plus chère – représentait 45 pour cent de la production en 2016, suivie du poisson congelé (31 pour cent), du poisson préparé et mis en conserve (12 pour cent) et du poisson séché, salé, saumuré, fermenté et fumé (12 pour cent). La congélation est la principale méthode de transformation du poisson pour la consommation humaine; en 2016, elle représentait 56 pour cent du volume total du poisson transformé pour

FIGURE 14
ÉVOLUTION DE L'ÉTAT DES STOCKS ICTHYOLOGIQUES MARINS MONDIAUX, DE 1974 À 2015



la consommation humaine et 27 pour cent de la production totale de poisson.

Au cours des dernières décennies, des avancées majeures dans la transformation, la réfrigération, la fabrication de glace et le transport ont permis une commercialisation et une distribution du poisson à une échelle plus large et sous des formes plus variées. Cela étant, ces pays continuent de consommer le poisson principalement à l'état frais ou vivant (53 pour cent du poisson destiné à la consommation humaine en 2016), peu après qu'il a été débarqué ou récolté dans les installations aquacoles. Mesurés du débarquement à la consommation, les pertes et le gaspillage ont diminué, mais elles sont toujours estimées à 27 pour cent du poisson débarqué.

7. COMMERCE DU POISSON ET PRODUITS HALIEUTIQUES OU AQUACOLE

Le poisson et les produits à base de poisson font partie des denrées alimentaires qui sont les plus échangées dans le monde aujourd'hui, et la plupart des pays déclarent prendre part à ce commerce. **En 2016, on évaluait à 35 pour cent environ la part de la production mondiale de poisson faisant l'objet de transactions internationales** sous la forme de différents produits destinés à la consommation humaine ou à des usages non alimentaires.

La part des exportations de poisson et de produits à base de poisson destinés à la consommation humaine a suivi une courbe ascendante, passant de 11 pour cent

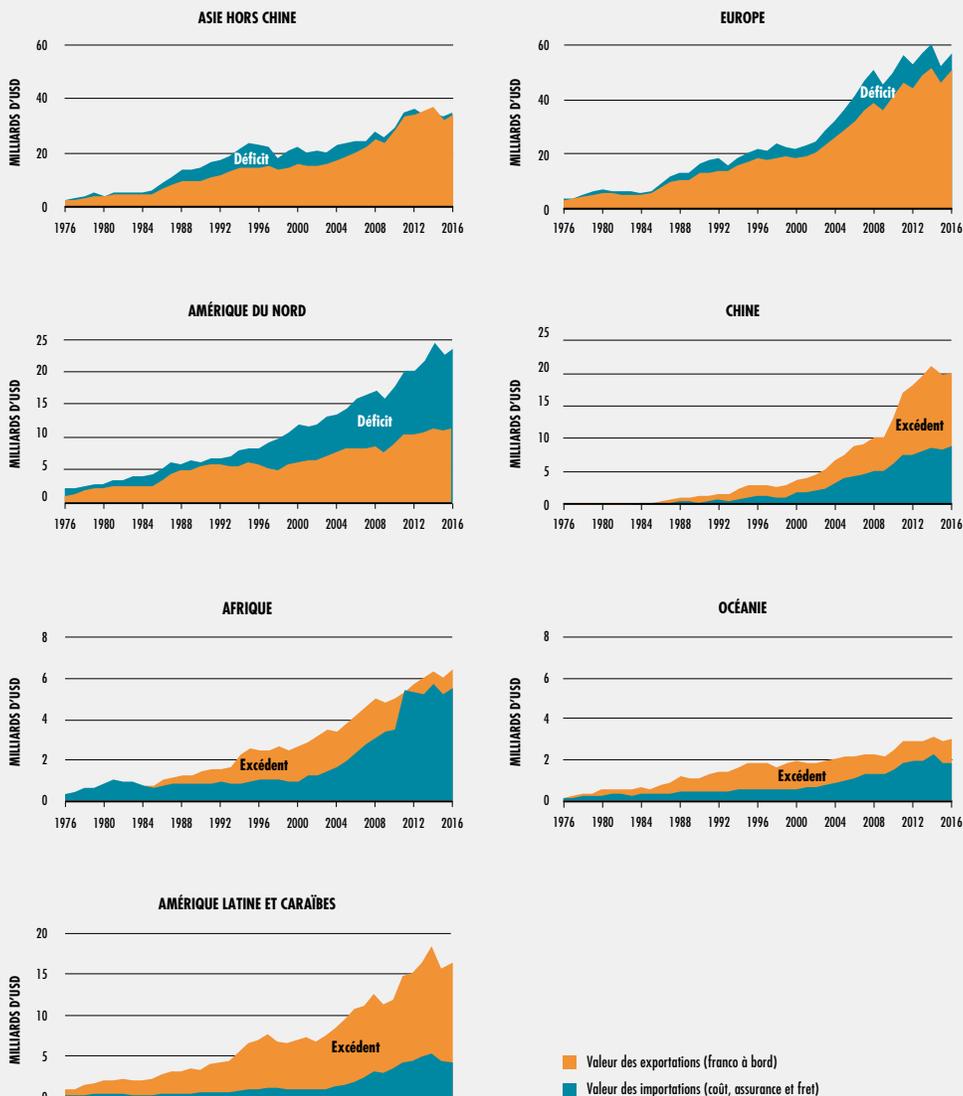
de la production en 1976 à 27 pour cent en 2016.

Les 60 millions de tonnes (en équivalent poids vif) de poisson et de produits à base de poisson exportées au total en 2016 représentent une augmentation de 245 pour cent par rapport à 1976, et cette augmentation s'élève à plus de 514 pour cent si l'on prend en considération uniquement le commerce du poisson destiné à la consommation humaine.

Pendant la même période, le commerce mondial du poisson et des produits à base de poisson, exprimé en valeur, a également beaucoup progressé, puisque les exportations sont passées de 8 milliards d'USD en 1976 à 143 milliards d'USD en 2016, soit une croissance annuelle de 8 pour cent en termes nominaux et de 4 pour cent en termes réels.

Le développement accéléré du commerce international du poisson et des produits à base de poisson auquel on a assisté au cours des dernières décennies s'inscrit dans un contexte plus large de mondialisation, de transformation à grande échelle de l'économie mondiale dans le sillage de la libéralisation des échanges et des avancées technologiques. Au cours des 40 dernières années, une tendance forte s'est dessinée dans le commerce mondial du poisson et des produits à base de poisson: les exportations en provenance des pays en développement ont affiché une croissance nettement plus soutenue que celles en provenance des pays développés. En 2016 et, d'après les chiffres préliminaires, en 2017 également, les exportations des pays en développement représentaient approximativement 54 pour cent des

FIGURE 21
VALEUR DES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DE POISSON ET DE PRODUITS À BASE DE POISSON POUR DIFFÉRENTES RÉGIONS, ET DÉFICITS OU EXCÉDENTS NETS



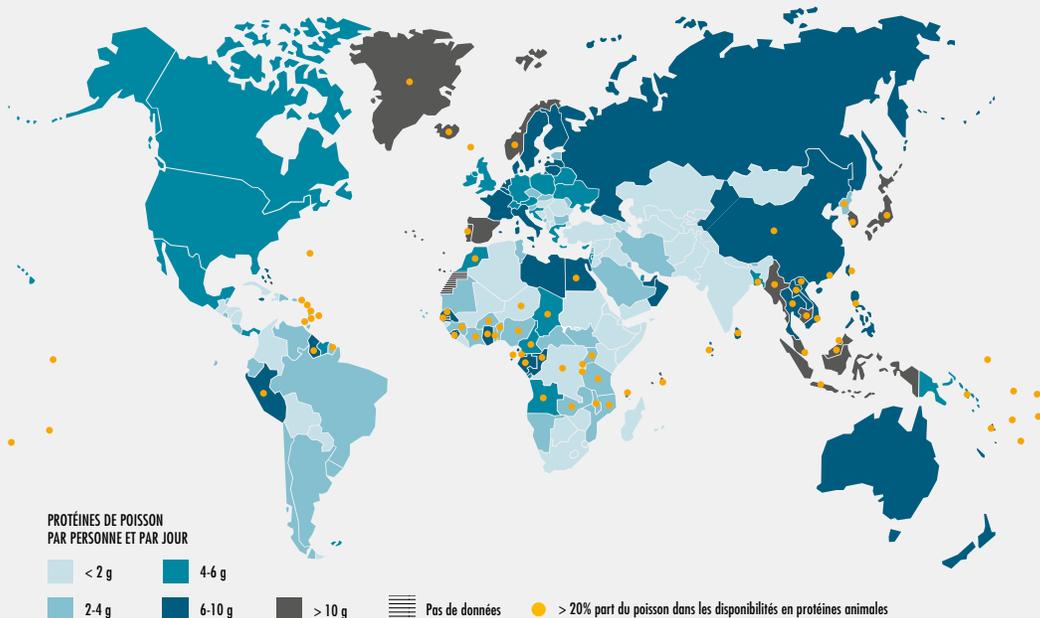
exportations totales de poisson et de produits à base de poisson en valeur et 59 pour cent en volume (équivalent poids vif).

La Chine est le principal producteur de poisson et, depuis 2002, le plus grand exportateur de poisson et de produits à base de poisson, bien que ces produits représentent seulement 1 pour cent de l'ensemble des échanges de marchandises du pays. Derrière la Chine, la Norvège est le deuxième plus grand exportateur de poisson et de produits à base de poisson.

Le Viet Nam, qui a enregistré des exportations d'une valeur de 7,3 milliards d'USD en 2016, figure au troisième rang des plus grands exportateurs de poisson. L'Union européenne constitue le plus gros marché d'importation de poisson et de produits à base de poisson, suivie des États-Unis d'Amérique et du Japon. Dans l'ensemble, les pays développés comptaient pour quelque 71 pour cent de la valeur des importations mondiales en 2016, ce qui devrait d'ailleurs être encore le cas en 2017 d'après les données préliminaires dont on dispose.

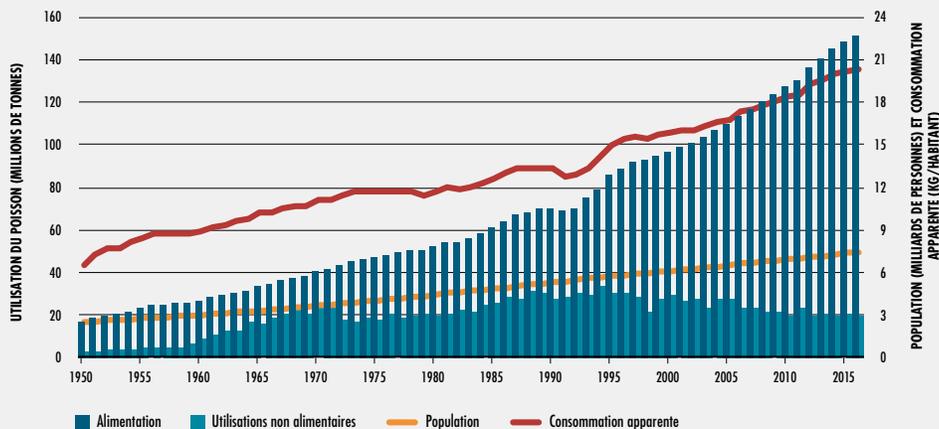
FIGURE 29

PART DU POISSON DANS LES DISPONIBILITÉS EN PROTÉINES ANIMALES (moyenne 2013-2015)



NOTE: La frontière définitive entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud n'a pas encore été déterminée.

FIGURE 2
UTILISATION ET CONSOMMATION APPARENTE DE POISSON DANS LE MONDE



NOTE: Les mammifères aquatiques, les crocodiles, alligators et caïmans, les algues marines et les autres plantes aquatiques ne sont pas pris en compte.

8. CONSOMMATION DE POISSON

Depuis 1961, la hausse moyenne annuelle de la consommation apparente de poisson au niveau mondial (3,2 pour cent) est supérieure à l'accroissement démographique (1,6 pour cent) et à la consommation de viande issue de tous les animaux terrestres, considérés ensemble (2,8 pour cent) ou individuellement (bovins, ovins, porcins, autres), à l'exception des volailles (4,9 pour cent). **La consommation de poisson par personne est passée de 9,0 kilogrammes en 1961 à 20,2 kg en 2015, soit une augmentation moyenne d'environ 1,5 pour cent par an.** Les estimations préliminaires concernant 2016 et 2017 font apparaître une hausse: la consommation était de 20,3 kg et 20,5 kg, respectivement.

La progression de la consommation s'explique non seulement par l'augmentation de la production mais aussi par l'association de plusieurs facteurs, notamment la réduction du gaspillage, une utilisation plus complète, l'amélioration des canaux de distribution et la demande croissante, qui est liée à l'accroissement démographique, à la hausse des revenus et à l'urbanisation.

Au niveau mondial, le poisson et les produits de la pêche n'apportent en moyenne que 34 calories par personne et par jour. **Plus qu'une simple source d'énergie, le poisson fournit des protéines animales de grande qualité et faciles à digérer, et aide notamment à lutter contre les carences en micronutriments.** Une portion de 150 g de poisson couvre 50 à

60 pour cent des besoins journaliers en protéines d'un adulte. Les protéines de poisson sont essentielles dans certains pays densément peuplés, où l'apport en protéines total est faible, et particulièrement importantes dans les petits États insulaires en développement (PEID).

L'Europe, le Japon et les États-Unis d'Amérique représentaient à eux tous 47 pour cent de la consommation mondiale de poisson en 1961 mais seulement 20 pour cent environ en 2015. L'Asie a consommé plus des deux tiers (soit 106 millions de tonnes, moyennant 24,0 kg par personne) du total mondial, qui s'élevait à 149 millions de tonnes en 2015. C'étaient l'Océanie et l'Afrique qui avaient les parts les plus faibles. Cette évolution s'explique par les changements structurels qui se sont opérés dans le secteur, et plus particulièrement le rôle croissant des pays asiatiques dans la production de poisson, ainsi que par un écart considérable entre le taux de croissance économique des marchés halieutiques parvenus à maturité et celui de nombreux marchés récents mais de plus en plus importants dans le monde entier, surtout en Asie.

9. GOUVERNANCE ET POLITIQUES

Dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, la volonté de ne laisser personne de côté appelle à resserrer l'action et la coopération autour des ambitions essentielles du Programme 2030 qui doivent bénéficier à tous les travailleurs du secteur des pêches, à leur famille et à leur entourage.

L'ODD 14, qui concerne la vie aquatique, est clairement lié à ces deux secteurs. La pêche fait partie intégrante des écosystèmes sains et l'approche écosystémique des pêches (AEP) et de l'aquaculture est en passe d'être intégrée de manière systématique dans la gestion de la pêche de capture et de l'aquaculture. Cependant, ce secteur est aussi extrêmement important pour neuf autres ODD. **Les activités qui étaient centrées auparavant sur la gouvernance et le développement de la pêche englobent désormais non seulement la conservation des ressources et l'environnement mais aussi la reconnaissance de la capacité d'action sociale, du bien-être et des moyens d'existence des personnes qui travaillent dans le secteur ainsi que les contributions des pêches pour inclure une multitude de programmes globaux interconnectés, comme la sécurité alimentaire, la nutrition et le commerce.**

La communauté internationale souhaite favoriser la participation des acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture aux débats sur les ODD et mène des activités de sensibilisation afin de promouvoir des politiques et des pratiques qui permettront au secteur de contribuer à la réalisation des 10 ODD pertinents.

Le Comité des pêches de la FAO, qui est la seule enceinte intergouvernementale mondiale où sont examinées les grandes questions internationales relatives à la pêche et à l'aquaculture, contribue au Programme 2030 en formulant, lors de ses réunions biennales, des recommandations et des orientations à l'intention des gouvernements, des organes régionaux des pêches, des organisations

non gouvernementales (ONG), des travailleurs du secteur des pêches, de la FAO et de la communauté internationale.

La **Conférence sur les océans tenue en 2017** (officiellement, la Conférence des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre de l'objectif 14 des objectifs de développement durable: conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable) **était la première manifestation mondiale des Nations Unies consacrée aux océans**. Elle a abouti notamment à l'adoption d'un appel à l'action axé sur des recommandations concrètes et pragmatiques et à plus de 1 300 engagements volontaires

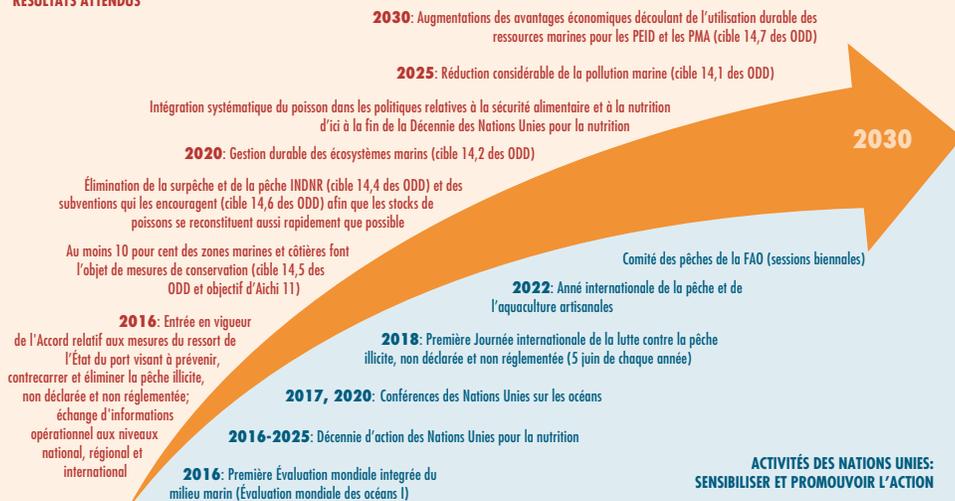
concernant de nouveaux travaux relatifs à la mise en œuvre de l'ODD 14.

Étant donné que la consommation de poisson est plus élevée que jamais, **le Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR) ne cesse de prendre de l'importance en tant que cadre d'orientation pour la mise en œuvre des principes de développement durable de la pêche et de l'aquaculture**. Parmi les nouvelles initiatives qui sont lancées actuellement en vue de faire progresser l'application du CCPR, citons les démarches qui doivent permettre d'avancer dans les domaines suivants: investissements conformes aux ODD, réseaux intégrés à l'appui de la lutte contre la pêche INDNR et gestion des risques liés à la production d'aliments d'origine aquacole. ■

FIGURE 32

MAINTENIR UNE DYNAMIQUE AU SERVICE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME 2030

RÉSULTATS ATTENDUS



DEUXIÈME PARTIE

PÊCHE ET AQUACULTURE: LA FAO EN ACTION

La deuxième partie «Pêche et aquaculture: la FAO en action» présente la position de la FAO sur des domaines de travail clés pour lesquels des stratégies de l'Organisation sont établies, y compris: la pêche et les objectifs de développement durable; l'approche de la FAO dans le domaine de la collecte, de la conservation et du traitement des données; **la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR)**; la biodiversité, les pêches et l'aquaculture; la contribution à la réalisation des ODD de la pêche continentale mondiale; la contribution du poisson à la sécurité alimentaire et à la nutrition humaine; et les récents succès de l'application de l'approche écosystémique à la pêche et à l'aquaculture.

LUTTE CONTRE LA PÊCHE ILLICITE, NON DÉCLARÉE ET NON RÉGLEMENTÉE: ÉVOLUTION DE LA SITUATION À L'ÉCHELLE MONDIALE

La promotion, la réglementation et le suivi des pratiques de pêche responsables, qui s'appuient sur des cadres solides de gestion et de gouvernance des pêches, sont

essentiels à la durabilité des ressources halieutiques, aussi bien sur le littoral qu'en haute mer. Les principes de gestion responsable des pêches sont inscrits dans un certain nombre d'instruments internationaux intéressant les océans et les pêches. Néanmoins, les États ne remplissent pas toujours leurs obligations conformément à ces instruments et ces mécanismes régionaux et la pêche INDNR est fréquente, ce qui sape les efforts déployés aux niveaux national, régional et mondial pour gérer les pêches de manière durable. Il faut non seulement que les États détectent la pêche INDNR, mais aussi qu'ils renforcent les lois et règlements relatifs à la pêche et soient à même de prendre des mesures efficaces contre les auteurs afin de décourager le non-respect de ces textes.

Bien que les États doivent encore améliorer leur performance et mettre en œuvre les mesures de l'État du port, de nombreux résultats ont été obtenus dans la lutte contre la pêche INDNR. Citons notamment l'élaboration et l'adoption de directives internationales visant à faire en sorte que l'État du pavillon remplisse davantage ses

obligations et à promouvoir l'utilisation de programmes de documentation des prises afin d'améliorer la traçabilité du poisson et des autres produits de la pêche au sein de la chaîne de valeur, la mise au point, aux niveaux mondial et régional, de fichiers de navires de pêche et, dans la mesure où les navires de pêche sont amenés à utiliser des ports d'autres États que le leur, l'adoption de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. L'Accord, les directives internationales et le Fichier mondial constituent un cadre synergique pour la lutte contre la pêche INDNR.

Mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

L'Accord est entré en vigueur en juin 2016 et comptait initialement 30 parties, les États membres de l'UE formant une seule et même partie. Il a continué ensuite à prendre de l'ampleur: au 5 avril 2018, il comprenait 54 parties et beaucoup d'autres États avaient amorcé leur démarche d'adhésion, moyennant quoi le nombre de ports utilisés par des navires pratiquant la pêche INDNR poursuivra sa diminution. L'Accord fixe les conditions d'entrée et d'utilisation des ports que les navires

de pêche étrangers doivent remplir. Il définit les normes internationales minimales que l'État du port doit appliquer lorsqu'il examine des informations avant l'entrée d'un navire, effectue des inspections dans les ports désignés, prend des mesures à l'encontre de navires dont il est établi qu'ils se sont livrés à la pêche INDNR et échange des renseignements avec les États concernés.

Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement

Le Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement (le Fichier mondial) a été lancé en avril 2017, soit moins d'un an après l'entrée en vigueur de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Ce système d'information, qui a remporté une large adhésion parmi les Membres et observateurs de la FAO, devrait permettre de combler les lacunes de données sur les navires pratiquant la pêche ou des activités connexes. Outre les données d'identification, comme l'immatriculation, les caractéristiques et le propriétaire du navire, il fournit des renseignements utiles à la lutte contre la pêche INDNR, notamment les noms, propriétaires et armateurs

antérieurs, ainsi que les autorisations de pêche, de transbordement ou d'approvisionnement et l'historique en matière de conformité.

Programmes de documentation des prises

Les Directives d'application volontaire relatives aux programmes de documentation des prises ont été approuvées officiellement par la Conférence de la FAO en juillet 2017, à

l'issue d'un long processus d'élaboration. Les Directives d'application volontaire ont vocation à être une source vers laquelle les États, les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), les organisations régionales d'intégration économique et d'autres organisations intergouvernementales peuvent se tourner lorsqu'ils élaborent et mettent en œuvre de nouveaux programmes de documentation des prises, ou lorsqu'ils harmonisent ou revoient des programmes existants. ■

TROISIÈME PARTIE

PRINCIPALES ÉTUDES EN COURS

La troisième partie «Principales études en cours» présente les enjeux mondiaux et fait état des principales solutions et stratégies avec une attention spéciale aux aspects transversaux et intersectoriels. Elle aborde notamment les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée; **les incidences et stratégies du changement climatique**; la pêche et l'aquaculture artisanales; la valorisation du potentiel de l'aquaculture; les développements du marché; les chaînes de valeur durables et la protection des consommateurs; la pollution marine; et les problèmes sociaux dans la pêche et l'aquaculture.

Changement climatique: incidences et stratégies

L'Accord de Paris entre les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui est entré en vigueur le 5 octobre 2016 contribue à renforcer l'action menée au niveau mondial face au changement climatique. Il fait partie intégrante du Programme 2030 qui, dans son objectif de développement durable (ODD) 13, appelle à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. La mise

en œuvre de l'Accord de Paris repose sur le principe des contributions déterminées au niveau national par lesquelles les Parties rendent compte des progrès accomplis en riposte au changement climatique.

À ce jour, plus de 80 pays ont inscrit la pêche et/ou l'aquaculture dans leurs domaines d'action prioritaires en matière d'adaptation au changement climatique.

Les domaines d'action prioritaires en matière d'adaptation indiqués par les pays sont généralement peu spécifiques et de portée limitée, et cela pour les principales raisons suivantes: une compréhension empirique limitée des effets du changement climatique; des indications insuffisantes concernant les outils d'adaptation envisageables pour le secteur; et le manque de capacités techniques pour justifier la prise en compte de la pêche et de l'aquaculture au stade de l'établissement des contributions déterminées au niveau national. S'attaquer à ces trois facteurs permettrait de faire en sorte que des mesures efficaces soient prises afin de réduire au minimum les effets néfastes du changement climatique.

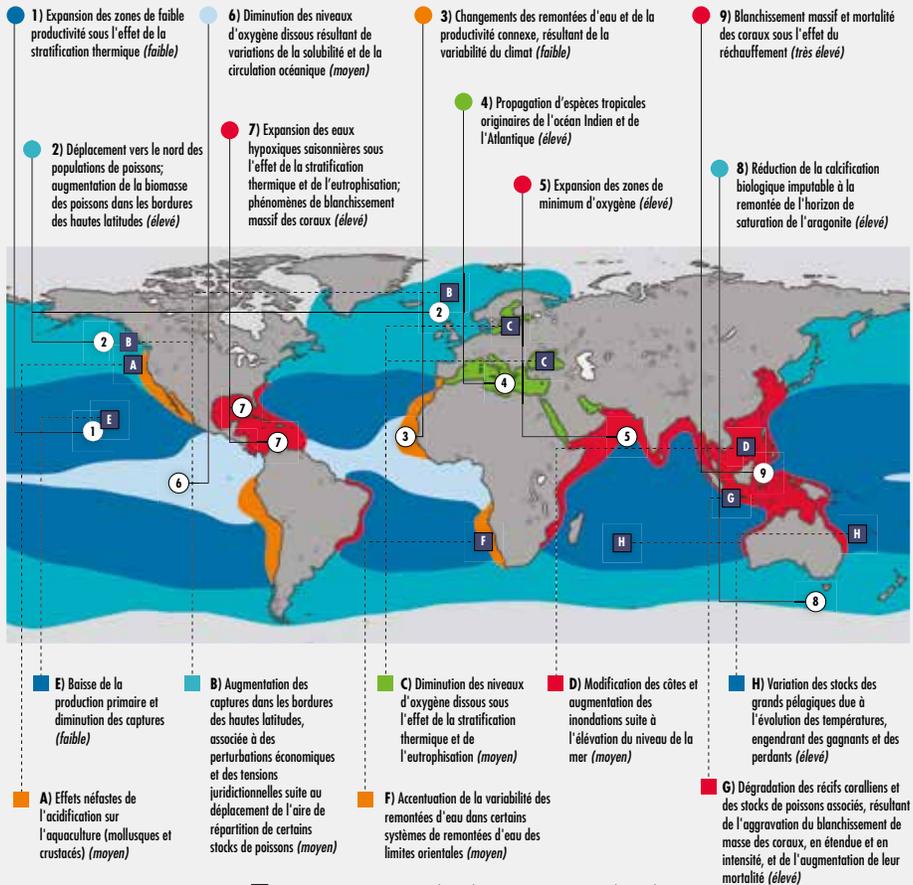
Évaluation des effets du changement climatique sur la pêche et l'aquaculture

La production primaire des océans de la planète devrait marquer un fléchissement de 6 pour cent d'ici à 2100,

FIGURE 39

EXEMPLES DES PRÉVISIONS DES EFFETS ET FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES DIFFÉRENTES SOUS-RÉGIONS OCÉANIQUES (au haut de la figure) ET EXEMPLES DE RISQUES POUR LA PÊCHE DÉCOULANT DES EFFETS OBSERVÉS ET PRÉVUS (au bas de la figure)

○ EXEMPLES D'EFFETS ET DE FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES DIFFÉRENTES RÉGIONS OCÉANIQUES (PRÉVISIONS)



SOUS-RÉGIONS OCÉANIQUES DU GIEC

- Systèmes de prolifération printanière de haute latitude
- Systèmes des limites côtières
- Systèmes de remontées d'eau équatoriales
- Mers semi-fermées
- Systèmes de remontées d'eau des limites orientales
- Zones subtropicales de tourbillons océaniques

NOTE: Le degré de confiance est indiqué entre parenthèses.

SOURCE: Modifié de la figure 30-12 dans Hoegh-Guldberg *et al.*, 2014 (traduit par la FAO).

pouvant atteindre 11 pour cent dans les zones tropicales. Divers modèles laissent prévoir, à l'horizon 2050, une variation inférieure à 10 pour cent du potentiel de prise de la pêche de capture au niveau mondial, selon la trajectoire des émissions de gaz à effet de serre, mais cela dans le cadre d'une très grande variabilité géographique. Même si les effets seront le plus souvent néfastes dans la plupart des régions tropicales tributaires de la pêche, de nouvelles perspectives devraient néanmoins se présenter dans les régions tempérées.

Par ailleurs, les projections laissent entrevoir un recul de la production marine et terrestre dans **près de 85 pour cent des pays côtiers analysés**, avec des variations importantes selon les capacités nationales d'adaptation. Ces résultats montrent qu'il est important de mener une action coordonnée face au changement climatique dans tous les systèmes alimentaires, afin de tirer le meilleur parti des possibilités qui s'offrent et de réduire les effets néfastes, ainsi que pour assurer des moyens d'existence et un approvisionnement suffisant en nourriture.

Adaptation: concepts et outils

Dans le Rapport d'évaluation du GIEC (2014), l'adaptation est définie comme étant la «démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences». Dans les pays à faible revenu et au sein des groupes de population à faible revenu, en particulier, les capacités institutionnelles, financières et technologiques nécessaires à une adaptation efficace font souvent défaut. L'Accord de Paris appelle donc à augmenter de manière significative l'assistance financière en faveur de l'adaptation dans

les pays en développement. Des interventions d'adaptation visant les trois domaines d'action suivants, isolément ou en association, peuvent être mises au point: institutions et gestion, adaptation des moyens d'existence, et résilience et réduction des risques.

Directives visant à aider les pays à inscrire la pêche et l'aquaculture dans les plans nationaux d'adaptation

Les plans nationaux d'adaptation (PNA) sont des mécanismes visant à assurer une meilleure planification de l'adaptation au changement climatique à moyen et à long terme; ils ont été établis officiellement par la Conférence des Parties à la CCNUCC, à sa seizième session (COP 16), tenue en 2010. À l'appui de cette initiative, la FAO a élaboré un ensemble de directives complémentaires pour tous les secteurs de l'agriculture ainsi que des directives spécifiques concernant la pêche et l'aquaculture.

Les directives relatives à la pêche et à l'aquaculture s'appuient sur les principes de l'approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture. Des étapes claires y sont proposées, visant à assurer la prise en compte des caractéristiques spécifiques du secteur dans le processus de planification et à faciliter l'élaboration des plans d'adaptation correspondants. Ces directives abordent les quatre éléments suivants: recensement et évaluation des capacités institutionnelles, évaluation technique, intégration de la planification, et mise en œuvre. ■

QUATRIÈME PARTIE

PERSPECTIVES ET NOUVEAUX ENJEUX

La quatrième partie «Perspectives et nouveaux enjeux» est résolument axée sur l'évaluation des perspectives sectorielles grâce à des projections modélisées et à un examen prospectif de notre environnement en évolution. Elle aborde des sujets émergents, tels que: la croissance bleue en action (approche innovante, intégrée et multisectorielle de la gestion des ressources aquatiques, destinée à retirer des biens et les services écosystémiques maximaux de l'utilisation des océans, des eaux continentales et des zones humides, et à apporter des avantages sociaux et économiques); le rôle émergent de la coopération régionale pour le développement durable; le rôle des organes régionaux des pêches dans le développement de l'aquaculture, et les technologies de rupture (des nouvelles technologies qui doivent encore être perfectionnées peuvent ainsi modifier la manière dont les gens travaillent, pour rendre leur activité plus sûre, plus précise et plus durable).

PROJECTIONS RELATIVES À LA PÊCHE, À L'AQUACULTURE ET AUX MARCHÉS

Cette section fournit des projections de l'offre et de la demande de poisson à

court terme ainsi que des projections à moyen terme, qui ont été obtenues au moyen du modèle de simulation de la FAO concernant le poisson, un outil élaboré en 2010 pour réunir des éléments de compréhension sur la trajectoire possible de développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Projections de référence

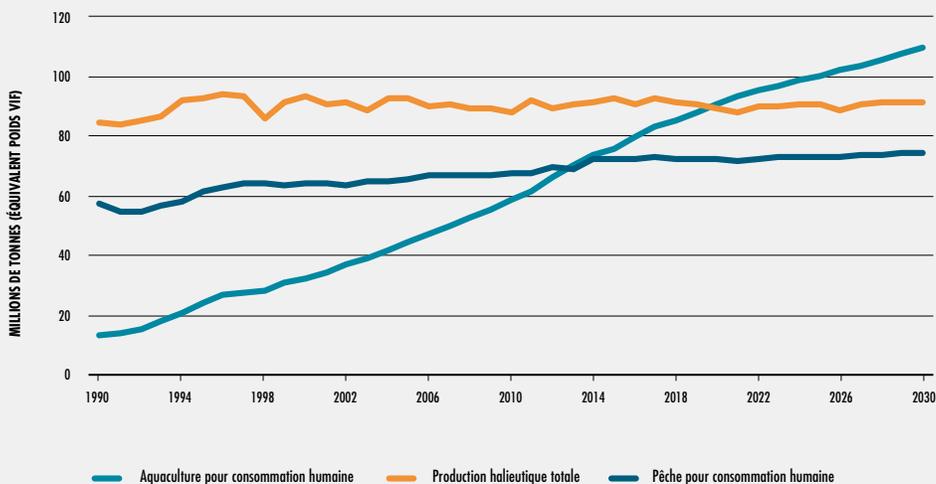
Production: Dans l'hypothèse d'une hausse de la demande et d'une poursuite des progrès technologiques, la production mondiale totale du secteur de la pêche et de l'aquaculture (hors plantes aquatiques) devrait continuer de croître tout au long de la période de projection pour atteindre 201 millions de tonnes en 2030. Cette évolution représente une hausse de 18 pour cent par rapport à 2016, soit un gain de 30 millions de tonnes, mais une croissance annuelle plus lente que celle observée pendant la période allant de 2003 à 2016 (1,0 pour cent contre 2,3 pour cent). La majeure partie de la croissance de la production devrait provenir du secteur de l'aquaculture, lequel devrait atteindre une production de 109 millions de tonnes en 2030, soit une hausse de 37 pour cent par rapport à 2016.

Prix: Le secteur devrait entrer dans une décennie marquée par une hausse nominale des prix. Les facteurs à l'origine de cette tendance sont multiples: les revenus, la croissance démographique et les prix de la viande du côté de la demande; et la légère contraction de la production des pêches de capture qui pourrait survenir dans le sillage des mesures prises par le Gouvernement chinois, le fléchissement de la croissance de la production aquacole ainsi que la pression sur les coûts liée à certains intrants essentiels (dont les aliments pour animaux, l'énergie et le pétrole brut) du côté de l'offre. Dans la mesure où l'aquaculture devrait représenter une part plus importante de l'offre mondiale de

poisson, il se pourrait qu'elle exerce une influence plus grande sur la formation des prix dans l'ensemble du secteur (du point de vue à la fois de la production et des échanges).

Consommation: On s'attend à ce qu'une part de plus en plus importante de la production de poisson soit destinée à la consommation humaine (90 pour cent environ). L'élément moteur de cette progression sera la combinaison de l'augmentation des revenus et de l'urbanisation, conjuguée à l'accroissement de la production de poisson et à l'amélioration des circuits de distribution. À l'échelle mondiale, la consommation de poisson destiné à l'alimentation humaine devrait s'être

FIGURE 50
PRODUCTION HALIEUTIQUE ET AQUACOLE MONDIALE, DE 1990 À 2030



accrue de 20 pour cent en 2030 par rapport à 2016 (soit une hausse de 30 millions de tonnes en équivalent poids vif). Toutefois, on estime que son taux de croissance annuel moyen durant la période de projection devrait être inférieur (+1,2 pour cent) à celui enregistré pendant la période 2003-2016 (+3,0 pour cent), principalement en raison d'une progression plus lente de la production, d'une hausse des prix et d'une décélération de l'expansion de la population.

Si l'on considère les chiffres par habitant, la consommation mondiale de poisson devrait s'établir à 21,5 kg en 2030, en hausse par rapport aux 20,3 kg enregistrés en 2016. On s'attend à voir les taux de croissance les plus élevés en Amérique latine (+18 pour cent) ainsi qu'en Asie et en Océanie (+8 pour cent pour chacune de ces régions).

En Afrique, la consommation de poisson par habitant devrait reculer de 0,2 pour cent par an jusqu'en 2030, date à laquelle elle ne devrait plus se chiffrer qu'à 9,6 kg contre 9,8 kg en 2016, et ce, en raison d'une croissance

de la population plus rapide que celle de l'offre de poisson.

Commerce: Le commerce du poisson et des produits de la pêche continuera de se développer à un rythme soutenu. On s'attend à ce qu'en 2030, 31 pour cent environ de la production totale de poisson soit exportée (38 pour cent si l'on inclut les échanges au sein de l'Union européenne), sous la forme de différents produits destinés à la consommation humaine ou à des usages non alimentaires et commercialisés à diverses étapes de la transformation. En volume, le commerce mondial de poisson destiné à la consommation humaine devrait progresser de 24 pour cent au cours de la période de projection pour dépasser les 48 millions de tonnes en équivalent poids vif en 2030, un chiffre qui grimperait à 60,6 millions de tonnes si l'on y ajoutait les échanges entre les pays de l'Union européenne. La Chine demeurera en tête des pays exportateurs de poisson destiné à la consommation humaine (suivie du Viet Nam et de la Norvège), sa part du volume total des exportations restant stable à 20 pour cent.

Résumé des principaux résultats des projections

Les grandes tendances qui se dégagent des analyses pour la période allant jusqu'en 2030 sont les suivantes:

- ▶ À l'échelle mondiale, la production, la consommation et le commerce de poisson devraient progresser, mais à un rythme de moins en moins soutenu au fil du temps.
- ▶ Malgré une baisse du volume des captures en Chine, la production halieutique mondiale devrait s'accroître légèrement, à la faveur d'une augmentation de la production dans d'autres régions sous réserve d'une gestion efficace des ressources.
- ▶ La croissance de la production dans le secteur aquacole, certes plus lente que

par le passé, devrait tout de même combler l'écart entre l'offre et la demande.

- ▶ Les prix augmenteront en termes nominaux, mais reculeront en termes réels; ils se maintiendront toutefois à un niveau élevé.
- ▶ L'offre de poisson de consommation suivra une tendance à la hausse dans l'ensemble des régions, tandis que la consommation de poisson par habitant devrait fléchir en Afrique, ce qui soulève des inquiétudes sur le plan de la sécurité alimentaire.
- ▶ On s'attend à ce que le commerce du poisson et des produits de la pêche se développe plus lentement qu'au cours des 10 dernières années, mais à ce que la part de la production de poisson exportée demeure stable. ■

2018

LA SITUATION MONDIALE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans son édition de 2018, *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture* donne un coup de projecteur sur le rôle des secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, et mesure les progrès déjà accomplis. L'accent est mis en particulier sur la contribution de la pêche continentale et de la pêche artisanale et sur l'importance d'une gouvernance axée sur les droits, source d'un développement équitable et inclusif.

Comme dans les éditions précédentes, le rapport s'ouvre sur une analyse mondiale des tendances suivies par les secteurs de la pêche et de l'aquaculture: production, stocks, transformation et utilisation, échanges commerciaux et consommation. Cette analyse, qui s'appuie sur les statistiques officielles les plus récentes, s'accompagne d'un examen de la situation mondiale des flottilles de pêche, de l'action de l'homme dans le secteur et de la gouvernance de la pêche et de l'aquaculture. Les deuxième, troisième et quatrième parties sont consacrées à la biodiversité aquatique, à l'approche écosystémique de la pêche et de l'aquaculture, aux incidences du changement climatique et aux stratégies suivies, à la contribution du secteur à la sécurité alimentaire et à la nutrition humaine ainsi qu'aux questions liées au commerce international, à la protection des consommateurs et à des chaînes de valeur durables. Il est également question de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans le monde, des préoccupations liées à la pollution marine et des efforts déployés par la FAO pour améliorer les données sur les pêches de capture. Enfin, le rapport donne un aperçu des perspectives du secteur, notamment des projections à l'horizon 2030.

Comme toujours, *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture* vise à fournir des informations objectives, fiables et actualisées à un large éventail de lecteurs – décideurs publics, gestionnaires, scientifiques, parties prenantes et plus généralement toute personne s'intéressant aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture.



La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2018
(version intégrale)



Certains droits réservés. Ce(tte) œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO

